

Présents : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

M. Jany PERONNET, M. Claude BEAUCHAMP, M. Alexandre MARTIN, M. Guillaume CLEMENT,
Mme Magaly PROUST, M. Emmanuel ALLARD, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Didier VOY,
M. Jérôme BACLE, M. Bernard CAQUINEAU, M. Philippe ALBERT, M. Olivier CUBAUD - **Vice-Présidents.**

Absents excusés : M. Patrice BERGEON, Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS

Secrétaire : M. Emmanuel ALLARD

**SERVICE RESTAURATION DES ACCUEILS DE LOISIRS – ACCORD-CADRE A
BONS DE COMMANDE – APPROBATION D’UN AVENANT N°1**

VU la délibération du Bureau Communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 20 juin 2018 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CCPG77-2020 du 22 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l’article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’avis favorable de la Commission Enfance et Scolaire en date du 03 juin 2021 ;

VU le projet d’avenant n°1 ci-annexé ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a signé un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs avec l’entreprise CONVIVIO, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois pour une durée globale de 36 mois ;

CONSIDERANT que le marché est passé pour un montant maximum de commande de 40 000 € HT par période soit 120 000 € HT maximum sur la durée globale ;

CONSIDERANT que le marché actuel devrait s’achever au 04 juillet 2021 ;

CONSIDERANT la crise sanitaire liée à l’épidémie de COVID 19 et notamment le retard ayant pu être entraîné, rendant nécessaire la prorogation de celui-ci afin de pouvoir organiser dans de bonnes conditions la consultation visant à attribuer le prochain marché concernant ces prestations.

CONSIDERANT qu’afin de permettre la continuité du service public et permettre la jonction avec le prochain marché, il est nécessaire de prolonger le marché actuel d’une durée de 2 mois.

CONSIDERANT que le montant maximum de commande s’en trouve modifié comme suit :

Montant global du marché sur les 36 mois :
H.T. : 120 000.00 € T.T.C. : 126 600.00 €

Montant pour la période de reconduction 2 :
H.T. : 40 000.00 € T.T.C. : 42 200.00 €

Avenant avec incidence sur le montant du marché :
H.T. : 6 666.67 € T.T.C. : 7 033.34 €

Nouveau montant du marché sur la période de reconduction 2 compte tenu du nouvel avenant :
H.T. : 46 666.67 € T.T.C. : 49 233.34 €

Nouveau montant du marché global compte tenu du nouvel avenant :
H.T. : 126 666.67 € T.T.C. : 133 633.33 €

CONSIDERANT que l'avenant à conclure représente une augmentation de 5,56 % du marché global ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 du marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs communautaires ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CONVIVIO et tout document relatif à ce dossier.

=====

Fait le 25 juin 2021.

Le PRESIDENT ;



Jean-Michel PRIEUR

Affichage

du : 25 juin 2021
au : 10 juillet 2021